



Union Fédérale SUD Protection Sociale
144 bd de la villette
75019 Paris
contact@sud-protectionsociale.org
06 75 26 77 15

DES FICHIERS POUR QUOI FAIRE ?

Au mois de mars dernier éclatait l'affaire Ikea où l'on apprenait que cette société tenait des fichiers illégaux sur ses employés et clients et, pis encore, obtenait des informations autres par le biais de policiers « ripoux » (comptes bancaires, accès aux fichiers des cartes grises, des permis de conduire, informations sur enquêtes judiciaires en cours...).

SUD Protection Sociale souhaite que la justice apporte toute la lumière sur cette pratique illégale qui ne peut être que le reflet de pratiques managériales qui ne cherchent qu'à asservir les salariés et les faire vivre dans la peur de la faute. D'autant qu'en ces temps troublés, on se dit qu'il vaut mieux garder son job et donc « la fermer pour ne pas dégager ».

Et la Sécu n'est pas épargnée par ce type de pratiques : le 30 juin dernier, un article dans La Dépêche du Midi, faisait état de pratiques tout aussi condamnables à la CPAM de la Haute Garonne.

L'article révèle que **depuis 2008 (!!!)**, des employés de l'unité des délégués de l'assurance maladie étaient fichés à leur insu par leurs cadres respectifs. Ces fiches comportaient des extraits de conversations, dénonciations (sic) entre collègues, pauses café ou clope, appréciations diverses, etc.

Dans quel but? Simplement entretenir une ambiance délétère, un climat détestable. Mais surtout justifier l'injustifiable, c'est à dire collecter des informations non professionnelles à l'insu d'une personne afin de peser sur une évaluation, un entretien annuel et son parcours professionnel. Soyons certains que la Direction de la CPAM condamnera ces pratiques déviantes dont elle n'avait pas connaissance et que les coupables seront sanctionnés.

Pour SUD Protection Sociale, s'il n'est pas question de dédouaner ces managers, il faut dire que ces pratiques sont encouragées par le type de management à la « performance » mis en place par les directions.

Par ailleurs, de multiples logiciels dans l'institution servent à « fliquer » les salariés (OSCARR, SIRIUS dans la branche maladie par exemple).

Les caméras se multiplient sur les lieux de travail (soi-disant pour la sécurité !).

Aujourd'hui, rien ne nous garantit, que la multiplicité des moyens technologiques actuels, vidéo surveillance, fichiers existants légaux (badgeages notamment), serveurs mails, ne nous enferme pas dans une « boîte noire » et que nous ne soyons pas l'objet de fichage, de flicage à notre insu.

SUD Protection Sociale dénonce la multiplication de toutes ces pratiques de contrôle qui ne servent qu'à asservir un peu plus les salariés.

SUD Protection Sociale met en garde quiconque voudrait s'adonner à cette pratique, car comme pour l'affaire de la caisse primaire, tout finit par se savoir. De plus, il semble utile de rappeler que toute création de fichiers ou croisement de fichiers doit faire l'objet d'une déclaration préalable à la CNIL. SUD Protection Sociale sera particulièrement vigilant sur ces questions qui touchent les libertés fondamentales des salariés.

Paris Le 11 juillet 2012